

Vers un renforcement de la sécurité des journalistes dans les zones de conflit ?

Dans un rapport présenté le 21 mars dernier, la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale prône le renforcement de la sécurité des journalistes en temps de guerre. Une révision de la III^e Convention de Genève tendant à réactualiser la notion de correspondant de guerre et à clarifier le régime juridique des journalistes incorporés est à ce titre réclamée. Le rapport préconise également d'élargir les possibilités de saisine de la Cour pénale internationale en cas de violation grave du droit international humanitaire. Il se prononce en outre en faveur d'une résolution du Conseil de sécurité pour réaffirmer les principes de liberté d'expression et de droit d'informer, rappeler les droits des journalistes en période de conflit et souligner les obligations des États de poursuivre les infractions au droit international humanitaire commises à l'encontre des journalistes.